

ADMINISTRATION COMMUNALE DE  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
Rue du Comte de Flandre, 20  
1080 Bruxelles

Dossier n°

-----  
Service des Taxes communales  
(Bureau 7)

-----  
Tél. : 02/563.13.12

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME – EXERCICE 2017

A renvoyer dûment complété, et accompagné des documents requis, à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, rue du Comte de Flandre 20, 1080 Bruxelles - à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins.

**Attention :** pour rappel, la demande de prime doit être introduite dans un délai de trois mois à compter du troisième jour ouvrable suivant la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier (article 3 du règlement).

Le(s) soussigné(s),

M./Mme (nom(s), prénom(s)) : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Compte bancaire n° : .....

ouvert au nom de Mr./Mme.....

déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement établissant une prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2017 et sollicite(nt) par la présente l'octroi de la prime pour l'exercice 2017.

*Le(s) demandeur(s) se trouvant dans la situation décrite à l'article 1.1 du règlement relatif à la prime:*

- Déclare(nt) sur l'honneur qu'il(s) occupe(nt) le bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de toute location ou de mise à disposition de tout ou partie dudit bien immeuble ;

OU déclare(nt) que son/leur bien est occupé par lui/eux ainsi que par une ou plusieurs personne(s) dans le cadre d'un projet de logement intergénérationnel encadré par un organisme reconnu par les pouvoirs publics.

- Déclare(nt) sur l'honneur qu'il(s) n'est (ne sont) titulaire(s) d'un droit réel sur aucun bien immeuble situé à l'étranger.

Le(s) demandeur(s) joi(gne)nt à la présente demande les documents suivants :

- une copie de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier relatif à l'exercice d'imposition correspondant à l'année de la demande.

*Le(s) demandeur(s) se trouvant dans la situation décrite à l'article 1.2 du règlement relatif à la prime:*

- une copie du ou des avertissement(s)-extrait(s) de rôle en matière de précompte immobilier relatif(s) à l'exercice d'imposition correspondant à l'année de la demande.
- une attestation de l'Agence Immobilière Sociale à laquelle le ou les bien(s) ont été confiés en gestion.

Fait à Molenbeek-Saint-Jean, le .....

Signature(s).....